



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
Procès-verbal de la séance du
Conseil Municipal du 31 mars 2022 à 19h00 /
2022ko martxoaren 31ko biltzarra, arratseko 19ak
Herriko Etxeko Kontseiluko biltzarraren akta

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
24 mars 2022 / 2022ko martxoaren 24a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)

Thomas OYARZUN (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Jérémy SAVATIER (ek) à Gorka TABERNA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI, Laetitia LAC, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS,

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

Le Maire ouvre la séance à 19H00.

Il précise que ce conseil municipal est organisé dans le but de 'remettre le couvert' par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires qui avait eu lieu dernièrement mais qui était amputé d'une pièce importante qui est le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Ils ont donc décidé de le refaire pour que le budget qui sera voté prochainement ne soit pas entaché d'irrégularité. C'est une décision qu'ils ont prise entre eux pour être sûrs de ne pas avoir de « mauvaise surprise ».

2022-22 Débat des Orientations Budgétaires 2022 / 2022ko Aintzinkontuen Norabideen Eztabaida

Mme Clavenad remercie les élus de leur présence à cette réunion. En préambule, elle tient à assumer l'entière responsabilité de l'erreur qu'ils ont commise lors du dernier conseil municipal en leur proposant un Rapport d'Orientations Budgétaires incomplet. La vie lui a appris qu'en admettant ses erreurs, on met la raison au présent et le tort au passé. Elle tient à remercier les élus d'opposition d'avoir relevé cette erreur même si elle regrette que leur vigilance juridique ne se soit pas exprimée lors de la Commission des Finances précédant le conseil. Elle ne pense pas comme certains qu'il s'agissait là d'une simple manœuvre politique, la présence de deux journalistes de Sud-Ouest au conseil n'étant bien entendu que le fait du hasard. Elle leur propose donc ce soir de réexaminer le ROB conforme à la législation en vigueur. Elle souhaite, en tout état de cause, que ce rapport puisse leur redonner le sourire.

Lors de la séance du conseil municipal du 9 mars dernier, le conseil municipal avait acté la tenue du Débat des Orientations Budgétaires 2022 mais il avait été relevé l'absence du Plan Pluriannuel d'Investissement, fragilisant ainsi la sécurité juridique du Budget Primitif 2022 à venir.

Il est donc soumis au conseil municipal un nouveau Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 contenant notamment le Plan Pluriannuel d'Investissement.

En conséquence, la nouvelle délibération qui sera prise à l'issue du débat annulera et remplacera la délibération précédente n° 2022-8 du 9 mars 2022.

Mme Clavenad détaille l'évolution des postes de fonctionnement pour l'année 2022, les investissements ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement tels que figurant dans le rapport joint.

Ce PPI est basé sur une prospective, c'est une hypothèse qu'ils font avec les connaissances d'aujourd'hui. Le PPI évolue donc chaque année en fonction des résultats de l'année précédente, de l'année en cours et en fonction aussi des évolutions que l'on peut prévoir. Au niveau de l'hypothèse qui a été retenue, pour le PPI 2022, c'est le financement des investissements pour un montant de 1 623 000 € avec 285 000 € de recettes, financement d'un programme d'investissement courant à 700 000 €. A partir de 2023 jusqu'en 2026 : croissance des recettes en lien avec le classement de la commune en Station de Tourisme à partir de 2023, financement du groupe scolaire pour un montant de 3 500 000 € HT comprenant 200 000 € de matériel, un projet de groupe scolaire financé à 10 % de subvention. A partir de 2023, des investissements supplémentaires non déterminés, non récurrents à hauteur de 200 000 €/an et par une augmentation de la taxe foncière à 27 %. Toutes ces données leur ont permis de présenter un PPI cette année qui permet d'avoir une capacité de désendettement qui est en deçà des hypothèses qui avaient été faites il y a quelques mois. Cette hypothèse-là, permettra « d'absorber » les incertitudes conjoncturelles telles que l'augmentation des matières premières et d'énergie. Mais c'est un outil qui sera évolutif, c'est-à-dire que chaque année, on réactualisera cet outil en fonction des connaissances de l'année en cours.

M. Isasa, par rapport au PPI, souhaite quelques précisions : on voit que, sur les recettes de fonctionnement courant, entre 2022 et 2026, il y a une augmentation d'environ 800 000 €, qui sont dues, s'ils comprennent bien, au fait que l'on serait classé courant 2022 en Station de Tourisme et l'autre levier, c'est l'augmentation de la taxe sur le foncier. On ne touche pas en 2022, mais en 2023 oui à 27 %, et après, quelles sont les hypothèses ?

Mme Clavenad confirme et précise que les hypothèses, c'est de ne plus bouger après 2023. Après, c'est l'augmentation de 2 % par an des bases fiscales, des valeurs locatives.

M. Isasa s'interroge pour les dépenses de fonctionnement, on passera de 3 millions en 2022 à 3 600 000 € en 2026, soit + 600 000 €, c'est dû à quoi ?

Mme Clavenad précise que c'est dû aux augmentations de salaires, des prix énergétiques, etc...

M. Isasa demande s'il n'y aurait pas possibilité de réfléchir, de revoir, car si l'on reprend le ROB, il y a 3 leviers sur lesquels travailler : l'augmentation des impôts fonciers, c'est fait malheureusement, ou réduire les charges de fonctionnement. Ne serait-il pas possible de revoir ces charges sur lesquelles on peut jouer, pour peut-être éviter d'augmenter la part d'impôts fonciers ?

Mme Clavenad déclare que l'on peut toujours essayer, mais la réalité fait que... elle a de grandes inquiétudes devant les charges à venir, sur les augmentations des matériaux et du coût de la vie.

M. Isasa rappelle qu'ils l'avaient évoqué l'année dernière, lorsqu'ils avaient parlé de l'embauche de certaines personnes dans certains secteurs, car quand on embauche, on sait très bien que l'on est chargé pour 20 ans. Aujourd'hui, pour limiter dans la conjoncture actuelle, on a le taux foncier qui fait débat, on le voit à la télé, on l'entend assez souvent, il lui semble que les communes devraient faire l'effort de se dire est-ce qu'on peut jouer sur les charges de fonctionnement pour peut-être éviter de jouer sur la part foncier communal.

Mme Clavenad précise que, dans cette programmation, il n'y a pas d'embauche supplémentaire de prévue, si ce n'est pour répondre s'il y a une hausse des effectifs, on va créer des postes de contractuels pour pouvoir répondre à la demande des familles en termes d'accueil des enfants. Il y a eu les deux embauches qui ont été faites en 2021 mais il n'en est pas prévu d'autres. De toutes façons, la maîtrise des dépenses, c'est un objectif quotidien. C'est avoir un contrôle budgétaire très régulier, arriver à avoir des processus qui permettent qu'il n'y ait pas de gaspillage, qu'il y ait une rationalité au niveau des achats. Elle croit qu'ils sont dans un objectif de gestion en 'bon père de famille' tous les jours. Ensuite, il y a des dépenses incompressibles. Ils espèrent que la rénovation énergétique des bâtiments va permettre effectivement d'économiser en termes énergétique mais il faut rendre des services à la population, cela

veut dire avoir des outils pour travailler, du carburant pour fonctionner. Effectivement, la 'chasse au gaspi' elle est présente dans tous les services, sous la responsabilité des acteurs de la commune. Ils sont dans un cadre budgétaire, en termes de réalisation, il est vrai que c'est leur excédent de fonctionnement qui leur permet de financer leurs investissements aussi. C'est un travail qui a été impulsé sous le dernier mandat, tout ce contrôle de gestion, elle pense qu'il y a de gros efforts de demandés aux services pour effectivement rationaliser toutes les dépenses des services, mais on peut toujours essayer d'améliorer.

M. Isasa précise que c'est pour voir l'impact car passer le taux du foncier à 27 %, est-ce que l'on ne pourrait pas plutôt le basculer en diminuant les charges, c'est juste faire ce basculement pour éviter à la commune d'encore augmenter les impôts.

M. le Maire estime que cela dépend de la conjoncture aussi, on sort d'une période de deux ans avec le COVID qui a engendré beaucoup de frais de remplacement de personnel etc... tout cela, il espère qu'on ne le retrouvera plus dans les années futures. Ils ont été aussi mis devant le fait accompli par l'État avec l'embauche des AESH pour les temps du périscolaire qui jusque-là étaient pris en charge par l'État et on a appris comme ça, à la va-vite, que c'était aux communes de les prendre en charge, des choses qui n'étaient pas prévisibles, ce ne sont pas des sommes énormes mais cela se rajoute toujours.

M. Isasa en convient mais constate que le budget de l'école reste à 3,5 millions, par rapport à la conjoncture, n'est-ce pas un peu optimiste ?

Mme Clavenad déclare que c'est pour affirmer leur volonté de garder la maîtrise, sachant que l'on est aussi sur une base de subvention de 10 % qui est quand même une hypothèse très basse par rapport au taux de subventionnement d'un tel projet. C'est un choix de garder ce budget-là, sachant qu'avec ce budget-là, par rapport aux analyses qui avaient été faites l'an dernier, on reste dans une capacité de désendettement tout à fait raisonnable, avec 3,5 millions. Il faudra certainement revoir cette prévision avec l'impact qu'auront toutes les augmentations des matériaux, etc... ça ils le savent, ce n'est qu'une hypothèse.

M. Isasa relève que c'est pour ça que le PPI le laisser à 3,5 millions avec un taux de désendettement qui peut être intéressant c'est bien, mais dans ce cas-là, honnêtement ce n'est que pour 2023, mais il serait pour le modifier et ne pas le laisser à 3,5. Il pense que c'est très optimiste. Certains ici sont dans la construction, ils savent pertinemment que ce n'est pas possible.

Mme Clavenad maintient cette hypothèse cette année, sachant qu'il y avait 9 simulations qui avaient été faites dans le cadre de l'analyse financière, et on peut faire bouger les chiffres. On part du choix d'aujourd'hui, qui est un budget à 3,5 millions mais avec 10 % de subvention. S'ils obtiennent 20-25 % de subvention par rapport à ce projet, dans le cadre d'un plan de relance, d'une aide de l'État aux communes sur des projets structurants etc..., effectivement, la copie sera revue. Elle pense qu'il vaut mieux donner la consigne que le budget reste serré que de donner la consigne « ben oui, il y a des augmentations, allons-y ». Elle préfère, dans la phase où ils sont aujourd'hui, qu'il y ait une recherche intellectuelle des architectes pour arriver à baisser les couts et ne pas se faire plaisir en ayant des projets sublimes, c'est peut-être illusoire mais c'est un choix délibéré. Elle assiste au COPIL, elle est mal vue car elle est 'Madame Sou' qui embête tout le monde, elle préfère afficher 3,5 millions, sachant qu'on le saura très vite.

M. Mouhica demande s'il ne serait pas judicieux, via l'AMO TSA, de budgétiser et d'ajuster pour faire un plan de financement, pour anticiper un peu car, sérieusement, cela monte très très vite.

Mme Clavenad voit que cela monte très vite mais les chiffres qu'ils ont là, si l'on monte à 4,5 millions, cela passe aussi. Donc, un million en plus, elle ne veut pas l'afficher. Elle veut rester dans un cadre. L'ingénierie devra être sur les économies en termes énergétique, à tous les niveaux.

M. Mouhica comprend mais à un moment donné si l'on veut vraiment faire une école à 3,5 millions et au lieu de faire 10-12 classes on n'en fait que 8, il n'en voit pas trop l'intérêt.

Mme Clavenad rétorque que ce n'est pas le sujet.

M. Mouhica demande si l'on veut faire une école à 3,5 millions pour 3,5 millions, n'est-il pas judicieux d'ajuster de voir si on peut la faire à 4,5 millions ; si elle doit coûter 4,5 millions, n'est-il pas judicieux de regarder le plan de financement et voir où on doit aller chercher les fonds.

Mme Clavenad remarque que ce plan de financement à 4,5 millions leur a été présenté, donc les différentes hypothèses ont été faites. L'hypothèse aujourd'hui des orientations budgétaires, elle est là. Ils se sont engagés à travailler en commission des finances sur les orientations budgétaires bien en amont de les finaliser en décembre. Effectivement, ils vont retravailler cette hypothèse-là.

M. Mouhica estime qu'on le verra vite car il y a les études en cours, mais comme on a une AMO qui, en plus, est économiste, pourquoi pas.

Mme Clavenad ne se fait pas d'illusions, elle sait très bien que ce budget est très contraint.

Mme Irigaray a une question sur les créations de postes : ils viennent de parler, au niveau protection des populations, la création d'un second poste.

Mme Clavenad précise que c'est celui qui est déjà fait depuis l'an dernier.

M. Isasa voit qu'en 2024, on est à 3,5 millions d'investissement et on chute pour 2025 et 2026 à 900 000.

Mme Clavenad explique que l'on part sur cette hypothèse de 700 000 € d'investissements courants, c'est à dire que chaque année, on a 700 000 € d'investissements sur l'entretien des bâtiments, de la voirie ; ils ont prévu une marge de 200 000 € supplémentaires d'investissements non récurrents, c'est-à-dire des projets qui peuvent être faits, non prévisibles. Ce qui fait un total d'investissements non liés à l'école de 900 000 €.

Le débat étant terminé, Mme Clavenad donne ensuite lecture de la délibération à adopter :

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2022 sont précisément définies dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2022 de la Commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport ;

Le Conseil Municipal doit prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Groupe Azkaine Bai :

1) La mairie peut-elle en urgence sécuriser pour les piétons la rue Burdin Bidea et d'autres points sensibles de la commune, avant qu'un piéton se fasse renverser par une voiture, un bus ou un camion ?

Mme Irigaray précise que cela a déjà été signalé en octobre mais, le matin, on laisse ses enfants avec la boule au ventre. Il y a eu des choses de faites, elle ne dit pas le contraire, mais cela reste encore un point noir et il y a d'autres points de la commune qui mériteraient d'être sécurisés aussi, au niveau d'Arraioa... c'est quand même une commune où c'est agréable si on est à pied, mais c'est compliqué au quotidien, faute aux gens qui conduisent mal qui ne respectent pas le code de la route, ils sont d'accord, mais si on pouvait éviter qu'un enfant de 10 ans se fasse faucher à l'arrêt de bus, ce serait pas mal.

Pour M. Talazac, c'est évident ; sans faire d'auto satisfaction, depuis qu'ils sont arrivés cela fait bientôt 2 ans, il n'y a eu aucun accident de la circulation grave sur la commune, il en est le premier satisfait, mais ils ne sont pas à la merci de la folie humaine, et les 2 exemples qu'elle a cités sont simplement dus à des gens qui ont un comportement totalement irresponsable au volant et que, malgré ce qu'ils vont essayer de faire encore, il craint qu'ils n'aient à nouveau ce genre de scénario, à savoir quand on voit l'arrêt de bus en bas de Lur Eder avec le terre-plein central qui évite normalement à tout véhicule de doubler le bus, il y a tout le temps un ou deux individus qui va s'amuser à doubler le car malgré tout. Là, ils en ont parlé avec M. Girdali et les services techniques, ils ont l'intention de faire un marquage au sol de 2 bandes blanches pour interdire tout dépassement. Ils voulaient y mettre des plots plastique, ce n'est pas la peine, avec un camion qui passe, cela va être arraché. Il n'y a pas la place de mettre un terre-plein central piéton au milieu car cela va déporter d'autant les stationnements sur les côtés. Ils vont donc faire ce traçage au sol et, une fois de plus, 'la peur du gendarme', il faut qu'elle soit encore là. La problématique du moment, c'est un policier municipal qui est en stage mais qui fait toutes les écoles les matins, il y en a 3, et il n'est jamais à l'endroit où il faudrait quand cela arrive, néanmoins, la volonté est là et ils feront tout pour éviter un accident. Il a envie de dire aussi que, depuis qu'ils ont cette zone 20, qui n'est pas du tout respectée, mais au niveau responsabilité la mairie est dans les clous s'il y a un accident. Cependant, la plupart des automobilistes ne savent pas qu'en zone 20, on n'a pas besoin de passage piéton, la priorité étant exclusivement pour les piétons. Ceux qui viennent du centre-ville qui vont sur Sare roulent entre 60 et 80 km/h, donc il en va du civisme, de la responsabilité des uns et des autres. Pour lui, la probabilité pour qu'il y ait un accident grave, elle est aussi importante devant la boulangerie Susperregui quand une personne âgée traverse avec son pain ou son journal, que devant l'école. Il a envie de souhaiter ne pas avoir à déplorer un accident quelle que soit la gravité.

Mme Irigaray ajoute qu'elle n'est pas la seule, elle dénonce cela facilement car elle a accès au conseil municipal, mais c'est vraiment un gros souci pour les parents. Elle comprend qu'ils n'aient pas de solution miracle mais l'agent municipal pourrait embaucher un quart d'heure plus tôt, cela se joue à 1/4 d'heure, cela les freinerait de voir un uniforme sur ces lieux-là, de doubler comme des fous.

M. Talazac suggère aussi comme c'est fait dans certains endroits, les ATSEM des écoles qui ont la possibilité de mettre des gilets jaunes et d'aider à traverser les enfants. Pour l'arrêt des enfants qui vont au collège, il y a un policier qui est en arrêt maladie et le deuxième va bientôt revenir, il pourra le dire rapidement. Depuis qu'ils sont arrivés, cela a été sa première mission de la journée : les écoles. Effectivement, pourquoi pas réfléchir à un emploi un quart d'heure plus tôt, c'est une bonne idée.

M. Mouhica demande si l'on ne peut pas améliorer l'éclairage sur l'arrêt de bus, car on ne voit pas bien les enfants.

M. Talazac précise qu'il y a un poteau qui a été refait pour cela. Pour information, il ajoute que sur Burdin Bidea, il y a 5 dos d'âne et 2 plateaux. Pour le premier automobiliste qui avait doublé etc..., il a eu la chance de pouvoir l'identifier et d'en discuter avec lui. Il ne recommencera pas, il a compris pourquoi, quelles que soient ses fonctions antérieures.

M. Peyreblanque revient sur l'exemple que donnait M. Talazac pour Lur Eder, et on pourrait compléter avec les aménagements qui ont été faits à Axafila Baita, le fait de mettre des terre-pleins, de sécuriser, de mettre des zones bus en accessibilité, ils pensaient très sincèrement que ça irait. Puis quand on voit 3 voitures qui doublent, malgré le terre-plein etc..., un marquage au sol, une signalétique, des feux qui clignotent, tout ce que l'on a évoqué, que l'on a pensé. Le problème de base, ce sont les incivilités, et sans tenir de discours trop sécuritaire par rapport à ça, ce qui est étonnant c'est que ces incivilités sont croissantes un petit peu partout ; on le voit en milieu urbain notamment, à la sortie de la cité scolaire de Chantaco, les parents sortent en sens interdit alors qu'il y a deux grands panneaux, ils mettent en danger les gens qui marchent. Et puis à la montagne, pas plus tard qu'il y a quelques jours, la mairie a mis des panneaux signalétiques par rapport au respect des déchets, de ne pas faire de feux, de respecter l'environnement, le bétail aussi, puisqu'on a expliqué aux gens à la fois pour ne pas qu'ils se blessent, car

des gens font des selfies avec les pottok et sont victimes de ruades, et d'autres qui perturbent les troupeaux qui descendent en octobre et au moment des agnelages présentent des brebis qui présentent 80 % d'avortements. Ce sont des règles que l'on doit aussi mettre en montagne, et un peu partout, en même temps. On se dit qu'il ne faut pas mettre trop de panneaux mais il en faut à minima. Les panneaux que viennent de poser les agents communaux à des endroits judicieux, de beaux panneaux verts, en bilingue, sur tout le massif de la Rhune ils ont voulu une homogénéisation, ils ont eu des réunions avec M. Talazac, les gens concernés pour avoir des logos plutôt beaux à voir avec une signalétique discrète et visible en même temps, ils en ont installé 8 et il y en a 2 qui sont déjà en l'air, ils ont été arrachés non par des pottok mais par des gens, vu comme ils étaient ancrés et leur situation. Cela fait partie des incivilités qui l'insupportent, en plus de celles citées auparavant, tout comme les tessons de verre qui sont mis au fond des cuvettes dans les toilettes publiques, par exemple, et qui peuvent blesser les agents communaux lorsque qu'ils les nettoient.

M. Taberna : aipatu dugu Burdin Bidea, hori ez da arazorik, bainan aldiz, ardura guziak ikusten dut nahi lukeela jendeer, ardura bada jada inzibilitatea hori ainitz da, eta hori ez dut dudan ezartzen bainan bada gure ardura ere, demagun astian aipatu dugu Arraioiko bidea, hor aspaldian aritzen gira erraten biziki baliatua dela bai ibitalagiak bai Mendixka auzoa ari da garatzen, eta ondoan oino ez dugu ikusten abantzamendurik *dans les infrastructures* bideen arazoa, oinez ibiltzeko tenorean baditugu zailtasunak eta hor ere toki lanjelosa da, bizikletak jausten dire biziki fite eta au top upatzen dire eta aski fite ere. Hori da gure ardura. Ezin dugu dena erran inzibilitatea, badugu guk ere ardura bat eta auzoak ari dire garatzen eta garatzen ari diren gainean behar ditugu bideak eta arabera moldatu. Suite aux discussions, sur Burdin Bidea ils sont d'accord, par contre, il y a de l'incivilité mais il y a une partie de la municipalité dans la mesure où le quartier se développe. Il prend l'exemple d'Arraioia, puisqu'il connaît un peu ; pour circuler à pied dans le quartier d'Arraioia, c'est compliqué. C'est un quartier très fréquenté autant par des VTT, des marcheurs et le voisinage et dans la mesure où le quartier se développe, il y a beaucoup de voitures et la cohabitation avec les gens à pied c'est compliqué. Donc, il faut que l'on pense à aménager aussi des zones, cela fait longtemps qu'ils le leur disent, ils s'y étaient penchés à un moment donné, il faut faire le tour du quartier, cela demande du travail de terrain, il y a du travail à faire pour la sécurisation des quartiers, le développement, tout va avec.

Mme Irigaray suggère peut-être que, pour les incivilités en général, cela vaudrait le coup de communiquer dans le bulletin municipal, de faire un gros dossier sur cela, 'les incivilités dans la commune', que ce soit routière, en montagne, etc.. faire de la prévention, mettre le paquet, les tessons de bouteille, elle ne comprend pas....

M. Peyreblanque, en ce qui concerne les incivilités, c'est une chose, lui-même enseignant, en bon pédagogue, il faut répéter souvent. Il pense que les panneaux sont bien visibles, et quand le policier municipal a pris son poste, le premier jour, ils sont montés avec M. Talazac, pour lui montrer les incivilités au centre mais aussi en montagne. Il y a des panneaux partout, c'est marqué partout, ils ont eu cette discussion en commission montagne, tous les élus, d'Urrugne et Ciboure aussi, sont d'accord, au bout d'un moment, quand on a communiqué énormément, il n'est pas illogique, quand il y a des infractions graves, quand elles mettent en danger, de verbaliser. Cet été, par rapport à la communication, il y aura des médiateurs qui seront embauchés pour faire de la médiation en montagne dans les zones très fréquentées, il trouve ça très bien. Ils ne seront pas assermentés. Il y a parfois des infractions graves qui méritent d'être sanctionnées quand la médiation est passée. Au bout d'un moment, on arrive au bout du bout. Lui est gêné par rapport à ça.

M. Taberna, au sujet de la responsabilité de la mairie, déclare qu'il faut aussi revoir les marquages au sol de tous les passages piétons et tout, au niveau de Sainte Marie, de la pharmacie. Déjà la sécurité pour les piétons n'est pas sûre, mais en plus, on ne les voit pas. Il faut faire le tour du village, car cela ne va pas.

M. Giraldi informe que c'est prévu.

2) Question à propos du choix clairement affirmé par Mr Fournier aux membres du bureau de l'Ikastola de n'accorder aucun investissement concernant le logement de celle-ci.

"Depuis plus de dix ans, les majorités successives ont promis de trouver une solution de logement digne pour l'Ikastola. Nous constatons que les promesses n'ont pas été tenues, et l'issue d'un hébergement au sein de l'actuelle école publique a été mainte fois repoussée. À l'heure actuelle, Ascain est la commune de la Communauté d'Agglomération où le logement destiné à l'Ikastola est le plus déplorable. Des travaux d'aménagement ont tout de même été consentis dans les bâtiments hébergeant actuellement l'Ikastola, mais Monsieur le Maire a affirmé à deux reprises lors de réunions avec les membres du bureau de l'Ikastola que la Mairie n'accorderait aucun investissement concernant les bâtiments actuels de l'Ikastola. Est-ce que la majorité à l'intention de revenir sur ces affirmations afin d'inscrire dans le budget de véritables investissements pour des bâtiments dont l'Ikastola a l'usage ?"

M. le Maire souhaite répondre sans polémique : il a l'impression qu'ils font exprès de ne pas comprendre. Ils savent qu'il y a une école publique qui va se faire. Certes, le projet concerne une école publique, mais cela entraîne la localisation de l'Ikastola dans les locaux de l'école publique actuelle. C'est un projet qu'il a toujours soutenu. Certes, cela prend du temps, il est d'accord avec eux. Cela a pris du temps surtout lors de l'acquisition du terrain, on est passé de procès en procès, à la fin la mairie a gagné, le terrain est à la commune. Depuis la date où la commune est propriétaire du terrain, ils n'ont pas perdu une semaine. C'est-à-dire qu'ils ont travaillé dessus, un préprogramme a été fait, ensuite le programme, en fin décembre un appel à concours, le Jury s'est réuni, ils ont choisi 3 équipes parmi les 51 qu'ils ont reçues. Ils ont maintenant, les 3, jusqu'à fin juin pour plancher, proposer leur projet. En suivant, le jury va se réunir à nouveau pour en choisir 1 parmi les 3. Celui qui sera choisi va faire l'appel d'offres des entreprises, et puis c'est parti. Que veulent-ils qu'il leur dise de plus ? Ils ne peuvent pas aller plus vite. Quand ils disent que le projet a été maintes fois repoussé, non, il n'a jamais été repoussé. Depuis le premier jour où il a été élu, il l'a toujours voulu. Il avait deux grands projets : la rénovation du centre bourg et la construction d'une école publique, sachant que, par ricochet, l'Ikastola allait en profiter. Une fois de plus, l'acquisition du terrain a été difficile. Il n'y a aucune mauvaise volonté de sa part ; quand il a dit qu'il ne voulait pas investir, cela veut dire qu'il ne vaut pas investir dans quelque chose de provisoire, qui se termine. Ils vont investir quand l'Ikastola ira dans les locaux de l'école publique, cela engendrera forcément de l'investissement. Mais investir sur quoi ? Il leur a toujours dit que la mairie allait assurer l'entretien, s'il y a quelque chose à faire, ils le feront, mais pas faire des investissements. C'est tout simple, il ne comprend pas qu'ils puissent encore poser la question. Il n'y a pas de perte de temps, leur motivation est toujours aussi forte. Depuis qu'il est élu, ils ont investi 93 362 € pour l'Ikastola, depuis son premier mandat. C'étaient des investissements qu'il fallait faire, au fur et à mesure, ils les ont faits, cela fait 11 670 € investis chaque année. Il y a eu des années où il y en a eu moins, d'autres plus. Il ne faut pas dire qu'ils ne font rien, qu'ils s'en débarrassent, qu'ils laissent pourrir l'Ikastola d'Ascain. Il y a 33 Ikastola dans le Pays Basque. Il a été surpris car il pensait que quasiment chaque village avait son Ikastola, donc ils ont déjà la chance d'avoir une Ikastola à Ascain, c'est bien. Il ne faut pas dire que cela a été maintes fois repoussé, ce n'est pas vrai, il ne peut pas aller plus vite. Il croise les doigts pour que tout se passe bien et qu'ils n'aient pas de surprises. Les travaux de l'école publique commenceront normalement en fin d'année, il y aura 16 mois de travaux, au printemps 2024 c'est bon. Il n'y a pas de désengagement, ni de mépris, ni de laisser aller, ni de rien du tout.

M. le Maire clôt la séance à 20H30.